Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOULOGNE SUR MER - 6202 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/09/2026 - 7264 - 2015 B 00088 - 809 429 483 - A.P.P.I. BAT

edi-tdfc

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050

Désignation de l'entreprise : SAS A.P.P.I.BAT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 6 rue de Perrochel 62200 BOULOGNE SUR MER — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 80942948300021 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2015

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1978	AG	1978	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	22219	AS	16357	5862
	Autres immobilisations corporelles	AT	155091	AU	43915	111176
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	1732	BI		1732
	TOTAL (II)	BJ	181021	BK	62250	118770
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	56728	BM		56728
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	363404	BY		363404
	Autres créances (3)	BZ	50496	CA		50496
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	236024	CG		236024
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	30313	CI		30313
	TOTAL (III)	CJ	736968	CK		736968
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	917989	1A	62250	855739

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 1732 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edité à partir de Loop V5.44.0

edi-tdfc

② **BILAN — PASSIF** avant répartition

DGFiP N° 2051

Désignation de l'entreprise : SAS A.P.P.I.BAT — Néant ☐ *

Exercice N : 31122025

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10000)	DA	10000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	340743
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	178726
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	530470
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	62262
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	177684
	Dettes fiscales et sociales	DY	85321
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Instruments financiers à terme	D1	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	325269
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	855739

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	287275
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Edité à partir de Loop V5.1440

SAS A.P.P.I.BAT

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice 2
1.1. Evénements principaux 2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables 2
2. Informations relatives au bilan 2
2.1. Actif 2
2.1.1. Immobilisations incorporelles 2
2.1.2. Immobilisations corporelles 3
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice 3
Augmentations 3
Diminutions 3
2.1.3. Stocks 4
2.1.3.1. Stocks de produits achetés 4
2.1.4. Produits à recevoir 4
2.1.5. Créances 5
2.2. Passif 6
2.2.1. Capitaux propres 6
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres 6
2.2.1.2. Capital 6
2.2.2. Dettes financières et autres dettes 7
2.2.3. Charges à payer 8
3. Informations relatives au compte de résultat 8
4. Impôt sur les bénéfices 9
5. Autres informations 9
5.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi 9
5.2. Engagements pris en matière de crédit-bail 10

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2022-06 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	6 073	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	81 090	-	88 995
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	1 533	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3. Stocks

2.1.3.1. Stocks de produits achetés

Les Stocks sont évalués selon la méthode FIFO au coût d'achat.

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	33 293
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	329
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	-
TOTAL	33 622

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		1 732	1 732	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		363 405	363 405	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	44 423	44 423	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	4 567	4 567	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		738	738	-
	Débiteur divers		768	768	-
Charges constatées d'avance			30 314	30 314	-
		TOTAL	445 947	445 947	

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	10 000	-	-	10 000
Primes, réserves et écarts	280 814	60 929	-	341 743
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	274 929	-	96 202	178 727
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	565 743	60 929	95 940	530 732

Le capital est composé de 100 parts sociales de 100 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	62 263	24 891	37 371	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	177 685	177 685	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	27 574	27 574	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	56 439	56 439	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	687	687	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	324 647	287 276	37 371	-

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	8 151
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	7 819
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	15 970

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	12 711	-	12 711
Productions vendues : - Biens - Services	- 2 011 194	- -	- 2 011 194
Chiffre d'affaires net	2 023 905	-	2 023 905

4. Impôt sur les bénéfices

		Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts		230 540	-
Impôts :	Au taux de	-	-
	Sur PVLT	-	-
Résultat après impôts		230 540	

5. Autres informations

5.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	28230-	-
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2022-06 de l'ANC.

Le taux d'actualisation utilisé est de : 10

5.2. Engagements pris en matière de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine					
Amortissements : - Cumuls exercices antérieurs					
- Dotations de l'exercice					
TOTAL					
Redevances payées : - Cumuls exercices antérieurs			11455		
- Exercices			69449		
TOTAL					
Redevances restant à payer : - A 1 an au plus	-	-	-	-	-
- A plus d'1 an et 5 ans au plus	-	-	-	-	-
- A plus de 5 ans	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Valeur résiduelle : - A 1 an au plus					
- A plus d'1 an et 5 ans au plus			4167		
- A plus de 5 ans					
TOTAL					
Montant pris en charge dans l'exercice			37067		

A.P.P.I. BAT
Société par Actions simplifiées au capital de 10 000 €
Siège Social : 6 rue de Perrochel
62200 BOULOGNE SUR MER
R.C.S. BOULOGNE SUR MER 809 429 483

TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2026

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 178 726.76 € de la manière suivante :

- bénéfice net	178 726.76 €
- par un prélèvement sur les autres réserves pour	121 273.24 €
- à la distribution de dividendes pour.....	300 000.00 €

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 3000 €.
Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé qu'à compter du 1er janvier 2026, un prélèvement forfaitaire unique de 31.4%, incluant l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux, vient s'appliquer.

Les dividendes seront versés sous déduction des prélèvements sociaux et d'un prélèvement non libératoire représentatif de l'impôt sur le revenu au taux de 12,8% auquel il convient d'ajouter 18,6% de prélèvements sociaux.

Cependant, et par acceptation à cette règle, les associés pourront éventuellement renoncer à ce prélèvement forfaitaire unique en optant pour le calcul de l'impôt sur le revenu selon les règles du barème progressif. En pareil option, les associés sont informés que l'option pour le barème progressif portera alors sur l'ensemble des revenus ou gain de l'année visés par le prélèvement forfaitaire unique.

En cas de renonciation au prélèvement forfaitaire unique, les dividendes distribués seront éligibles à l'abattement de 40%.

9

Nous vous informons enfin, que les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu seront retenus à la source par l'établissement payeur au taux de 18,6%, lorsque ce dernier est situé en France ; ils devront être versés au Trésor Public dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158 du Code Général des Impôts.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale reconnaît, en outre, que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués	Abattement	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
2024	214 000 € Soit 2140 € par part	40 %	214 000 €	0 €
2023	143 000 € Soit 1430 € par part	40 %	143 000 €	0 €
2022	115 000 € Soit 1150 € par part	40 %	115 00 €	0 €

Certifié conforme
L'associé unique